



Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2023 et Compte Administratif 2022

Commune

1 – Cadre général du Budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif et au Budget Primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Crouy-sur-Cosson ; elle est disponible sur le site internet : www.crouysurcosson.fr

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté au plus tard par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La présentation de certaines lignes budgétaires est modifiée du fait du passage au 1^{er} janvier 2023 à la nomenclature M 57.

Le Compte Administratif et le Budget Primitif ont été votés le 6 avril 2023 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures de celui-ci.

2 – Compte Administratif 2022

A la clôture de l'exercice 2022, le Compte Administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire se décomposant comme suit :

Section de Fonctionnement :

	EMIS 2022 (REEL)	BUDGET 2022 (PREVISIONS)
Dépenses	448 958.89 €	580 654.66 €
Recettes	495 165.81 €	580 654.66 €
Report 2021	150 300.66 €	

Excédent 196 507.58 €

Section d'investissement :

	EMIS 2022 (REEL)	BUDGET 2022 (PREVISIONS)
Dépenses	43 393.07 €	77 832.36 €
Recettes	55 856.02 €	77 832.36 €
Report 2021	31 591.36 €	

Restes à réaliser dépenses : 2 520.00 €

Déficit : 21 648.41 €

Déficit avec RAR : 19 128.41 €

Reprise des Résultats :

Le solde disponible de 196 507.58 € est affecté comme suit :

- . Reprise en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) la somme de 166 859.17 €
- . Reprise au 1068 à titre obligatoire la somme de 21 648.41 €
- . Reprise au 1068 en affectation complémentaire la somme de 8 000.00 €

Taxes d'imposition 2022 :

	Communal	National	Départemental
Taxe foncière (bâti)	45.60	37.72	50.78
Taxe foncière (non bâti)	51.29	50.14	50.66

Produit fiscal attendu : 186 528.00 €

Les principaux investissements de l'année 2022 ont été les suivants :

TRAVAUX	MONTANT	SUBVENTIONS
Achat et installation d'un lave-vaisselle au restaurant scolaire	5 682.32 €	DSR 3 780.00 €
Achats de défibrillateurs	2 028.00 €	
Achat d'un présentoir pour la mairie	787.32 €	
Remplacement de la vitrine de la Maison communale suite à vandalisme	306.54 €	
Reliures des registres d'état-civil	461.52 €	
Achat d'un meuble pour l'école	148.62 €	
Achat de panneaux routiers	271.68 €	
Achat et pose de 5 cavurnes au cimetière	2 519.98 € (posées et payées en 2023)	

3 – Budget Primitif 2023

Section de Fonctionnement :

	BUDGET 2023 (PREVISIONS)	PREVISIONS 2022 POUR MEMOIRE
Dépenses	665 185.17 €	580 654.66 €
Recettes	665 185.17 €	580 654.66 €

Section d'investissement :

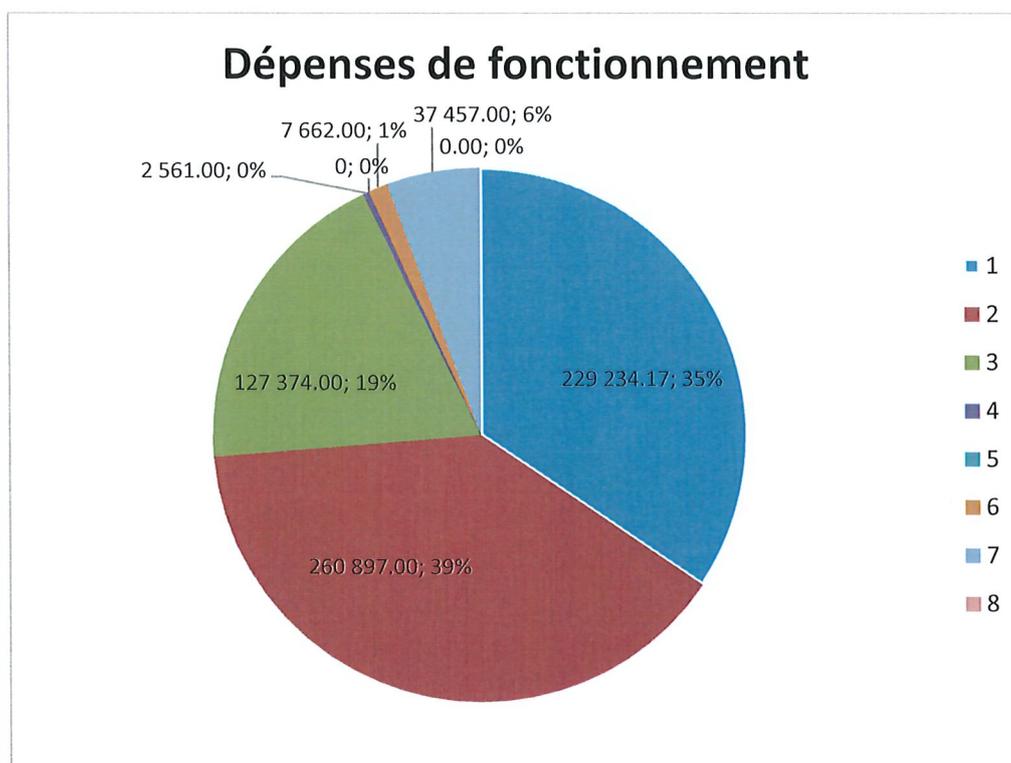
	BUDGET 2023 (PREVISIONS)	PREVISIONS 2022 POUR MEMOIRE
Dépenses	86 305.41 €	77 832.36 €
Recettes	86 305.41 €	77 832.36 €

Détail :

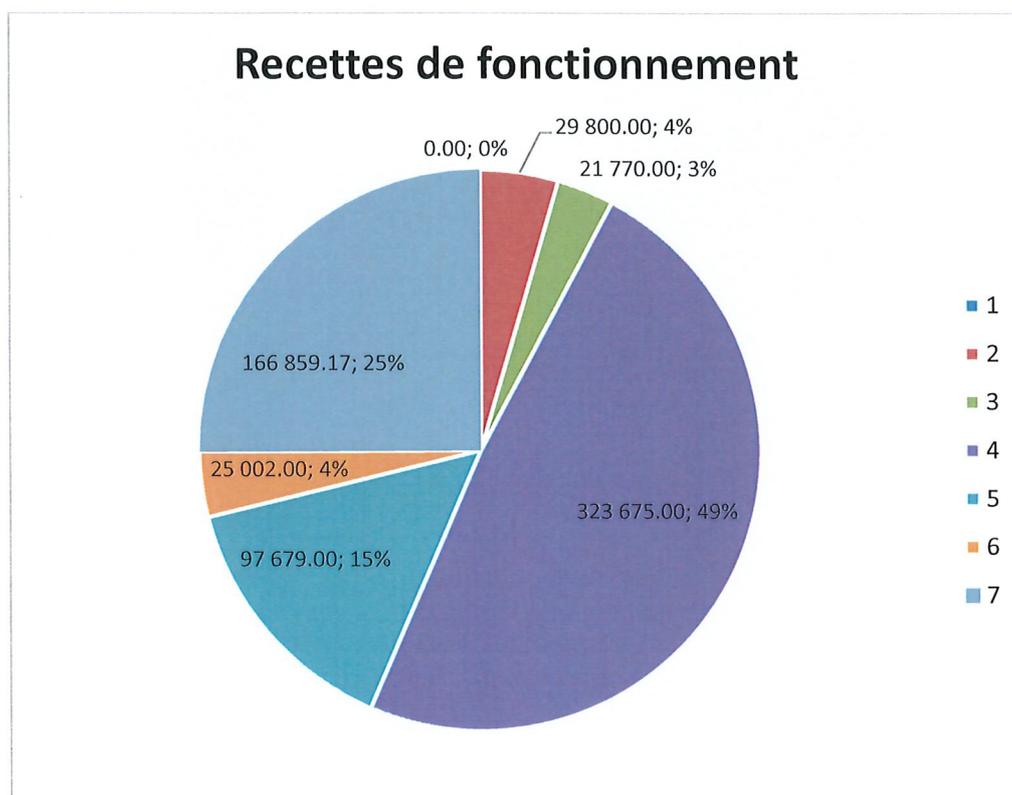
Section de fonctionnement : Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant :

D
E
P
E
N
S
E
S

CHAPITRES	DEPENSES en €
011 – Charges à caractère général	229 234.17 €
012 – Charges de personnel	260 897.00 €
014 – Atténuation de produits	7 662.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	127 374.00 €
66 – Charges financières	2 561.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €
68 – Dotations aux provisions	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	37 457.00 €
TOTAL	665 185.17 €



CHAPITRES	RECETTES en €
70 – Produits services	29 800.00 €
73 – Impôts et taxes	21 770.00 €
731 – Fiscalité locale	323 675.00 €
74 – Dotations et participations	97 679.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	25 002.00 €
78 – Reprise sur provision	400.00 €
002 – Résultat reporté	166 859.17 €
013 – Atténuation de charges	0 €
TOTAL	665 185.17 €



Taxes d'imposition 2023 :

	Communal	National	Départemental
Taxe foncière (bâti)	45.60	38.28	51.18
Taxe foncière (non bâti)	51.29	50.44	51.01
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	15.51	22.98	24.55

Produit fiscal attendu : 230 175.00 €

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2023 sont les suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses :

TRAVAUX	MONTANT	SUBVENTIONS
Ordinateur portable et meuble projecteur (mairie)	800.00 €	
Installation d'une lodge au camping + matériel camping	24 655.00 €	DSR (Département) 13 000.00 €
Stores et volets à la mairie	3 750.00 €	
Matériel cantine et services techniques	3 000.00 €	
Travaux suite à enfouissement rue Creuse et Rue des Grillons	2 850.00 €	
Panneaux routiers	500.00 €	
Cavernes au cimetière	2 520.00 € Restes à réaliser 2022	

Recettes :

Autres recettes :

- FCTVA : 3 721.00 €
- Taxes d'aménagement : 6 000.00 €

Le Maire

Mme Claudette SORIN

